AR Prefecture
024-212401020-20250624-D55_25-DE
Reçu le 02/07/2025

D55_25

VILLE DE CHANCELADE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	13
Votants	22
Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle B de l'Espace Culturel, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :
M. SERRE, Mme RENAUD, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. et Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER, arrivée à 19h20).

POUVOIRS :
M. LAGOUTTE (pouvoir à Mme RENAUD), M. RIVOT (pouvoir à M. THOUVENIN de VILLARET), M. COUDASSOT-BERDUCOU (pouvoir à Mme FAURE), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme MOULHARAT), Mme TOULLIER (pouvoir à M. KUYE), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), M. CHAUMOND (pouvoir à Mme LAUQUÈRE), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), M. PUGNET (pouvoir à M. DUPEYRAT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fatahi KUYE est désigné secrétaire de séance.

Rénovation restaurant scolaire : Attribution du marché relatif aux travaux intérieurs
Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la charpente et de la couverture du restaurant scolaire, il est apparu opportun de réaliser, en complément, des travaux de réfection intérieure portant sur les murs et les sols situés dans le périmètre de l'opération.

Afin de mener à bien ces interventions, une consultation des entreprises a été lancée le 16 mai 2025 par l'assistance à maîtrise d'ouvrage TERREN, sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études techniques ODETEC. Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 41 479,63€ HT.

La date limite de remise des offres avait été fixée au mercredi 4 juin 2025.

Le marché a été structuré en trois lots :

N° du lot	Désignation du lot
01	MACONNERIE
02	PLATRERIE ISOLATION
03	PEINTURE – REVETEMENT DE SOL

Mairie de Chancelade - Hôtel de Ville - 2 Avenue des Reynats – 24650 CHANCELADE
Tél : 05 53 07 91 00 – Fax : 05 53 07 91 01 – E-mail : mairie@chancelade.fr – Site Internet : www.mairie-chancelade.fr

AR Prefecture
024-212401020-20250624-D55_25-DE
Reçu le 02/07/2025

Au total, six plis ont été réceptionnés dans le cadre de cette consultation.

N° du lot	Entreprise ayant rendu une offre
Lot 01 : MACONNERIE	TRINDADE
	NADAL
Lot 02 : PLATRERIE ISOLATION	SUDRIE
	VALIANI
Lot 03 : PEINTURE - REVETEMENT DE SOL	ETS BREL
	CHORT BATIMENT

L'analyse des offres a été présentée en Commission d'Appels d'Offres le 13 juin 2025, laquelle a émis un avis favorable quant aux propositions retenues.

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES MIEUX DISANTES	MONTANT DE L'OFFRE (HT)	Rappel Estimation
01	MACONNERIE	TRINDADE	6 008,71 €	12 300,00 €
02	PLATRERIE ISOLATION	SUDRIE	4 060,30 €	8 939,90 €
03	PEINTURE – REVETEMENT DE SOL	BREL	12 016,55 €	20 239,73 €
		TOTAL	22 085,56 €	41 479,63 €

Bien que certaines offres puissent sembler anormalement basses par rapport aux estimations du maître d'œuvre, les écarts constatés restent modérés et s'expliquent notamment par le contexte économique actuel (réduction du coût des matériaux, intensification de la concurrence) et par la cohérence des offres entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 juin 2025 ;
- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux intérieurs du restaurant scolaire de la commune comme suit :

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES MIEUX DISANTES	MONTANT DE L'OFFRE (HT)	Rappel Estimation
01	MACONNERIE	TRINDADE	6 008,71 €	12 300,00 €
02	PLATRERIE ISOLATION	SUDRIE	4 060,30 €	8 939,90 €
03	PEINTURE – REVETEMENT DE SOL	BREL	12 016,55 €	20 239,73 €
		TOTAL	22 085,56 €	41 479,63 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 24 juin 2025.

MAIRIE DE CHANCELADE R.F. (Dordogne)

Pascal SERRE
Maire

Certifiée exécutoire :

- Reçue en Préfecture le : 02 JUIL. 2025
- Publiée le : 02 JUIL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Mairie de Chancelade - Hôtel de Ville - 2 Avenue des Reynats – 24650 CHANCELADE
Tél : 05 53 07 91 00 – Fax : 05 53 07 91 01 – E-mail : mairie@chancelade.fr – Site Internet : www.mairie-chancelade.fr